



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2004/9
2 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-deuxième réunion plénière
(Paris, 8-10 juin 2004)

LE SYSTÈME DE STATISTIQUES OFFICIELLES EN SUÈDE

LA COOPÉRATION FAVORISE LA COORDINATION

Communication sollicitée émanant de Statistics Sweden¹

RÉSUMÉ

1. En 1994, divers organismes se sont vu confier la responsabilité des statistiques correspondant à leur propre domaine d'activité, responsabilité qui incombait jusqu'alors à Statistics Sweden. Celui est demeuré chargé des statistiques multisectorielles et a conservé sa fonction de coordination. Cette réforme avait principalement pour but de renforcer l'influence des utilisateurs. Les organismes peuvent produire eux-mêmes des statistiques officielles ou bien ils peuvent confier cette tâche à un expert, Statistics Sweden par exemple. Celui-ci est responsable d'environ 40 % des produits mais établit un peu plus de 80 % des statistiques officielles.

2. Une évaluation de la réforme statistique effectuée en 1999 a fait apparaître que le renforcement de l'influence des utilisateurs s'était traduit bien souvent par un meilleur contrôle de la qualité, une plus grande adéquation et une utilité accrue. Par contre, le système était devenu moins bien coordonné dès lors que la responsabilité des statistiques s'était trouvée fractionnée entre un grand nombre d'organismes différents. Il a été recommandé de créer un conseil pour les statistiques officielles afin d'améliorer la coordination de ces statistiques.

¹ Document établi par Gunilla Lundholm.

3. Le Council for Official Statistics (Conseil pour les statistiques officielles) a été créé en 2002. Présidé par le Directeur général de Statistics Sweden, il comprend six autres directeurs généraux d'organismes chargés d'une partie des statistiques officielles. Il a une fonction consultative et a reçu pour mission d'étudier des questions de principe en rapport avec l'accès aux statistiques officielles et avec la qualité et l'utilité de ces statistiques, ainsi que les moyens de faciliter la tâche des fournisseurs de données. Le Conseil établira un rapport annuel sur les statistiques officielles ainsi qu'un plan annuel de publication.

4. Pour s'acquitter de sa fonction de coordination, Statistics Sweden a opté pour la voie de la conciliation, c'est-à-dire qu'il encourage les échanges de vues et s'efforce de susciter un consensus avant de prendre une décision, au lieu d'agir de façon autoritaire. Pour toutes les décisions que le Conseil est appelé à prendre, les organismes ont la possibilité de soumettre l'objet de la décision à un examen approfondi et exhaustif. Les questions concernant les statistiques officielles font en permanence l'objet d'une concertation dans le cadre du système statistique. Les groupes de travail, une conférence annuelle, les séminaires et les stages, tout comme des voyages d'étude en commun, etc., favorisent des échanges de vues d'une importance vitale pour la mise en application de dispositions réglementaires et de lignes directrices communes ainsi que pour le développement continu des statistiques.

5. La démarche ainsi adoptée pour coordonner les statistiques officielles suédoises a jusqu'à présent donné de bons résultats. La coopération s'est améliorée entre les organismes chargés d'établir des statistiques officielles et les responsables de la transparence et de l'efficacité du système. Il n'en reste pas moins de nombreux problèmes à résoudre et il y a encore matière à de nombreuses améliorations.

Historique

6. Jusqu'au milieu des années 90, le système suédois de statistiques officielles était centralisé. En 1994, une réforme a eu pour objet de transférer le soin d'établir environ 50 % des statistiques officielles, dont Statistics Sweden avait précédemment la charge, à d'autres organismes publics. Il s'agissait avant tout de confier à ces organismes la responsabilité des statistiques correspondant à leur domaine d'activité (statistiques agricoles, statistiques scolaires et universitaires, statistiques de la criminalité, par exemple). Statistics Sweden est demeuré responsable des statistiques multisectorielles telles que les statistiques économiques, les statistiques du marché du travail et les statistiques de la protection sociale et a conservé sa fonction de coordination. La réforme avait principalement pour but de renforcer l'influence des utilisateurs, ce qui devait permettre d'obtenir des statistiques mieux ciblées, d'accroître la souplesse du système de statistiques officielles et d'améliorer l'efficacité de la production de statistiques.

7. L'un des volets importants de cette réforme a consisté à préciser le déroulement des opérations, afin qu'il soit possible de prendre une décision quant au contenu des statistiques officielles. À l'heure actuelle, le Gouvernement détermine les domaines d'étude et les paramètres qui doivent faire l'objet de statistiques officielles ainsi que les organismes publics chargés de produire ces statistiques (voir annexe). Ces organismes (ci-après dénommés «autorités statistiques») décident du contenu et du champ d'application des statistiques dans leur domaine d'activité. Le financement de la production statistique est prévu dans le budget annuel de ces organismes. Cela dit, ce ne sont pas eux qui produisent nécessairement les statistiques.

Quant aux décisions concernant le contenu et le champ d'application, elles sont prises en concertation avec des utilisateurs importants de statistiques et avec les organisations qui représentent les fournisseurs de données, compte tenu des décisions particulières du Gouvernement ou des demandes émanant de l'Union européenne.

8. La réforme du système statistique suédois a donné aux autorités statistiques la possibilité de choisir en toute liberté à qui confier la production de leurs statistiques. L'autorité peut la confier à l'un de ses services ou à un expert, Statistics Sweden par exemple. Dans ce dernier cas, elle n'a pas besoin de lancer un appel d'offres à l'intention d'autres fournisseurs, ce qu'elle devrait faire si elle recherchait un fournisseur en dehors du secteur public. La réforme des statistiques officielles a maintenu la fonction de coordination qui avait été confiée à Statistics Sweden.

9. À l'heure actuelle, le système de statistiques officielles compte à peine 300 produits statistiques (enquêtes). Statistics Sweden a l'entière responsabilité de 115 produits, mais en produit aussi 102 dont la responsabilité incombe à d'autres organismes; 67 enquêtes sont réalisées par les organismes qui produisent eux-mêmes leurs statistiques, 10 par des fournisseurs du secteur privé et 2 par des organismes qui n'ont pas à établir de statistiques officielles. Sur le plan économique, Statistics Sweden compte pour un peu plus de 80 % dans le coût de la production des statistiques officielles, y compris les dépenses de coordination, certaines dépenses au titre de la recherche-développement, de la consultation d'ouvrages scientifiques, etc.

10. Le coût total des statistiques officielles en Suède est estimé aux environs de 70 millions d'euros pour 2003. La production de ces statistiques mobilise environ 900 personnes dans les différents organismes.

11. Le Gouvernement a donné pour instruction de procéder à une évaluation de la réforme statistique en 1998. Il est ressorti de cette évaluation que, sur tous les points importants, l'établissement des statistiques officielles était demeuré tout aussi satisfaisant après la réforme. Bien souvent, le renforcement de l'influence des utilisateurs s'était traduit par un meilleur contrôle de la qualité, une plus grande adéquation et une utilité accrue. Toutefois, le système était devenu moins bien coordonné dès lors que la responsabilité des statistiques s'était trouvée fractionnée entre un grand nombre d'autorités statistiques différentes, et la vue d'ensemble que l'on pouvait en avoir s'était dégradée. Il a été recommandé de créer un Conseil des statistiques officielles afin d'améliorer la coordination à l'intérieur du système statistique.

COORDINATION DES STATISTIQUES OFFICIELLES EN SUÈDE

12. Statistics Sweden est chargé de coordonner la production des statistiques nationales et notamment d'élaborer des nomenclatures statistiques et des règles de classification. Cette coordination devrait déboucher sur une harmonisation quant aux méthodes, définitions, métadonnées, objets, processus, accès des utilisateurs aux données, publications et sites Web, quels que soient l'organisme responsable ou le producteur des statistiques officielles. Ce travail de coordination s'appuie sur des lois, ordonnances, dispositions réglementaires et lignes directrices, avec le soutien de Statistics Sweden.

Dispositions réglementaires

13. L'Ordonnance sur les statistiques officielles dispose que l'autorité statistique fournit des documents et attestations de qualité à l'appui des statistiques officielles et, sans contrepartie financière, publie ces statistiques sur un réseau public afin qu'elles soient à la portée de tous sous forme électronique. Statistics Sweden peut imposer certaines règles sur des points de détail, après avoir consulté toutes les autorités statistiques.

14. Statistics Sweden a publié des dispositions réglementaires détaillées et lignes directrices générales pour la publication des statistiques officielles. L'emploi de l'expression «dispositions réglementaires» implique qu'elles ont force obligatoire. Les principales dispositions sont les suivantes:

- Les autorités statistiques produisent des descriptions statistiques actualisées. Ces descriptions contiennent une attestation de qualité et des informations générales concernant les statistiques. Le modèle est fourni par Statistics Sweden;
- Les descriptions seront officiellement diffusées en même temps que les statistiques officielles et mises à la disposition du public conjointement avec ces statistiques;
- Les statistiques officielles seront accompagnées de suffisamment d'informations pour faciliter l'utilisation à l'avenir des données stockées. Le modèle est fourni par Statistics Sweden;
- Pour garantir l'égalité de traitement des utilisateurs, les statistiques officielles seront diffusées dès leur production et mises à la disposition de tous les utilisateurs en même temps.

Le Conseil pour les statistiques officielles

15. Un Conseil pour les statistiques officielles a été créé en 2002 au siège de Statistics Sweden. Le rôle du Conseil est précisé dans l'Ordonnance contenant les directives applicables à Statistics Sweden:

«... Statistics Sweden est doté d'un Conseil pour les statistiques officielles. Le Conseil a une fonction consultative et a reçu pour mission d'étudier des questions de principe en rapport avec l'accès aux statistiques officielles et avec la qualité et l'utilité de ces statistiques, ainsi que les moyens de faciliter la tâche des fournisseurs de données.

Le Conseil établit un rapport annuel sur les statistiques officielles ainsi qu'un plan annuel de publication, et il tient un registre des autorités statistiques et des produits. Le Conseil encourage la coopération entre les autorités statistiques et les responsables de la création et de la gestion d'un réseau statistique.

La Directive précise également que le Conseil comprend un président et six autres membres. Le président est le Directeur général de Statistics Sweden. Le Conseil désigne un vice-président parmi ses membres. Les membres du Conseil autres que le président sont désignés par Statistics Sweden, après consultation de toutes les autorités statistiques, pour un mandat de trois ans au maximum.».

16. À ce jour, le Conseil a élaboré son règlement intérieur, désigné les membres des groupes de travail dans les domaines de toute première importance, créé un réseau de personnes à contacter dans les services des autorités statistiques et adopté la décision relative aux instructions et lignes directrices générales données par Statistics Sweden pour la publication des statistiques officielles. Il a ordonné deux enquêtes: l'une sur l'usage habituel des microdonnées et l'autre sur la coopération technique pour la production de statistiques. Il a également arrêté la procédure à suivre pour fournir des informations et débattre de propositions concernant les changements dans l'attribution de la responsabilité des statistiques, ainsi que les domaines d'étude, et il a à deux reprises apporté un prolongement à des statistiques officielles. Les rapports annuels sur les statistiques officielles pour 2002 et 2003 ont été soumis au Gouvernement.

17. Le Conseil a été doté d'un secrétariat, installé dans les locaux de Statistics Sweden avec un effectif correspondant à 2,5 employés à plein temps, qui a principalement pour mission de lui faciliter la tâche, s'agissant notamment des activités de suivi, de la maintenance de l'Extranet pour les autorités statistiques, du Statistics Net suédois (SSN) et de la base de données sur les produits statistiques, de l'établissement de rapports annuels et des plans de publication, de l'organisation d'une conférence annuelle et de visites d'étude ainsi que de la mise en chantier de séminaires.

18. L'ordre du jour et les documents établis pour les réunions du Conseil sont distribués à toutes les autorités statistiques. Les observations à leur sujet doivent être communiquées au secrétariat deux jours avant la réunion. Les autres opinions et idées en rapport avec le domaine d'activité du Conseil peuvent être communiquées au secrétariat aux fins d'un examen plus approfondi. Certaines idées peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil, tandis que d'autres recevront une suite différente.

Le rapport annuel

19. Le rapport annuel du Conseil pour les statistiques officielles² a pour but de rendre compte des actions du Conseil au cours de l'année, de présenter une vue d'ensemble du système des statistiques officielles et d'exposer jusqu'à quel point les objectifs ont été atteints quant à la documentation, l'existence, la qualité et la présentation de statistiques ventilées en fonction du sexe ainsi qu'à la charge de travail imposée aux fournisseurs de données.

20. Aux fins de cet aperçu général, toutes les autorités statistiques remplissent, pour chaque produit statistique, un questionnaire sur la charge de travail des fournisseurs de données, l'utilisation du logo des statistiques officielles suédoises ainsi que le détail des dépenses et le personnel employé pour l'établissement des statistiques officielles.

² Statistiques officielles suédoises - le rapport annuel 2003 du Conseil pour les statistiques officielles est affiché sur le site Web de Statistics Sweden et peut être commandé en version papier en adressant un courrier électronique à birgitta.tillquist@scb.se. Le rapport donne par exemple des informations sur les travaux du Conseil et reproduit intégralement les lois et règlements concernant les statistiques officielles en Suède.

21. En complément des résultats du questionnaire, le rapport fournit également des informations détaillées sur la documentation, les statistiques ventilées en fonction du sexe, le respect des délais et le temps nécessaire pour produire les données. Ces informations s'appuient sur les mesures effectuées par Statistics Sweden et le secrétariat du Conseil.

Le plan de publication

22. L'Ordonnance contenant les directives applicables à Statistics Sweden dispose que le Conseil pour les statistiques officielles doit établir chaque année un plan de publication. Le secrétariat du Conseil est chargé de préparer ce plan, qui doit prendre en compte toutes les statistiques officielles, et de le diffuser sous forme électronique sur un réseau public. Le plan, qui est affiché chaque année, en décembre, sur le site Web de Statistics Net, contient une liste de toutes les statistiques officielles à publier au cours de l'année suivante avec une indication des liens aux statistiques.

Les groupes de travail

23. Depuis l'établissement du Conseil, quatre groupes de travail ont été créés. Ils se composent de représentants des autorités qui siègent au Conseil et d'autres autorités statistiques qui ont manifesté leur intérêt pour le travail du groupe. Le Conseil a toute liberté pour créer autant de groupes qu'il le juge nécessaire. C'est la charge de travail imposée aux autorités statistiques, dont la plupart sont dotées de services statistiques très peu étoffés, qui imposent certaines restrictions.

Groupe de travail chargé de l'accès aux données

24. Ce groupe de travail, qui est permanent, traite des questions liées à l'accès aux données. Conformément à la directive qui le concerne, il a notamment pour tâche d'établir une description des moyens utilisés par les autorités statistiques pour mettre les données à la disposition des utilisateurs et des groupes d'utilisateurs qui peuvent avoir accès aux données. Un premier rapport a été déjà approuvé par le Conseil. Le groupe a également pour tâche d'étudier les moyens de concilier les besoins des utilisateurs et les effets bénéfiques potentiels de la recherche, d'une part, et, d'autre part, la nécessité de préserver le secret et l'intégrité des données. Il abordera également les questions éthiques liées à l'octroi d'un accès aux données, et il devrait s'efforcer d'établir des lignes directrices communes pour l'octroi et la tarification d'un accès aux données.

Groupe de travail chargé des méthodes et des questions de qualité

25. Ce groupe est, lui aussi, permanent et, conformément à la directive le concernant, il concentrera ses travaux sur les questions de méthodologie liées à la production de statistiques officielles. L'une de ses principales tâches est l'échange d'informations et la mise en valeur des ressources humaines. Une autre tâche importante consiste à approfondir les questions de qualité en rapport avec les statistiques officielles. Jusqu'à présent, le groupe a organisé un atelier sur la cartographie des processus ainsi qu'une réunion d'une journée sur les questions de méthodologie au cours de la toute dernière conférence annuelle consacrée aux statistiques officielles suédoises. Il a constitué un comité spécial chargé de procéder à une enquête sur les ressources humaines dans la perspective du système statistique suédois.

Groupe de travail chargé de la publication assistée par ordinateur

26. Ce groupe de travail s'intéressera à la fois à l'expansion et à la gestion durables du Statistics Net suédois ainsi qu'à la question de la publication assistée par ordinateur. Conformément à la directive le concernant, il prendra des initiatives en vue d'accroître la quantité de statistiques officielles disponibles par le biais des sites Web des autorités, par exemple en établissant des lignes directrices pour la diffusion des pages statistiques des autorités statistiques. Il doit présenter son rapport final en 2004.

Groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices concernant les décisions sur le contenu et le champ d'application des statistiques officielles

27. La tâche de ce groupe de travail, qui est précisée dans la directive le concernant, consiste à exposer les critères auxquels devraient répondre les statistiques officielles et les règles qui devraient en régir la définition. Le groupe devrait également proposer des lignes directrices concernant l'application de ces règles par les autorités statistiques. Pour mener à bien ses travaux, il s'est appuyé sur les lois, dispositions réglementaires et recommandations en vigueur dans son domaine d'activité. Il a rassemblé les résultats de ses travaux dans un mémoire dans lequel il formule des lignes directrices pour les décisions sur le contenu et le champ d'application des statistiques officielles ainsi que les exigences auxquelles devraient satisfaire les statistiques. Ces lignes directrices ont un caractère facultatif et doivent être considérées comme une aide destinée à faciliter la tâche des autorités.

Les rapports sur la coordination statistique

28. Statistics Sweden publie régulièrement des rapports sur la coordination statistique, par exemple les lignes directrices pour les décisions sur le contenu et le champ d'application des statistiques officielles, les recommandations pour les attestations de qualité, les recommandations applicables pour la classification des causes de décès, etc.

L'Extranet mis en place pour le système de statistiques officielles

29. Les informations et communications circulent à l'intérieur du système de statistiques officielles par le biais d'un réseau électronique auquel Statistics Sweden, les autres autorités statistiques et le Gouvernement ont accès. Ce réseau sert de support pour la diffusion des lois et règlements, d'une liste des produits statistiques, des coordonnées des personnes à contacter, des mémoires établis par les groupes de travail, des informations sur les séminaires, des moyens de production des statistiques, etc.

La Conférence sur les statistiques officielles

30. Deux conférences annuelles sur les statistiques officielles ont eu lieu jusqu'à présent. Le Conseil pour les statistiques officielles confie à Statistics Sweden le soin d'organiser les conférences. Celles-ci ont pour but d'offrir à ceux qui ont affaire aux statistiques officielles et aux utilisateurs et producteurs de statistiques l'occasion de se rencontrer et de mettre en commun leurs données d'expérience. Des spécialistes internationaux ont apporté leur contribution à ces deux conférences auxquelles ont participé des représentants de Statistics Canada, de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni et de Statistics Norway.

Les séminaires

31. Statistics Sweden organise fréquemment des séminaires sur les méthodes en matière de statistique et des technologies de l'information auxquelles les autorités statistiques et d'autres producteurs de statistiques sont invités à participer. Le secrétariat du Conseil organise à titre de complément un certain nombre de séminaires axés plus particulièrement sur l'amélioration de la coordination.

Les stages

32. Statistics Sweden organise, contre rémunération, des stages à l'intention de participants envoyés par des autorités statistiques.

Les visites d'étude

33. L'une des tâches du secrétariat consiste à préparer des visites d'étude permettant de connaître d'autres systèmes statistiques, afin de tirer un enseignement des systèmes appliqués dans d'autres pays. Les représentants de toutes les autorités statistiques sont invités à y participer. Une visite a été organisée jusqu'à présent; à cette occasion, des représentants de Statistics Sweden et d'autres autorités statistiques se sont rendus à l'Office for National Statistics (ONS), à Londres.

Coopération bilatérale et soutien

34. Le secrétariat du Conseil a un rôle important à jouer en encourageant les échanges de vues avec des statisticiens des autorités statistiques, ce qui leur offre l'occasion de se donner mutuellement des conseils sur un grand nombre de sujets. Par exemple, comment choisir les statistiques à inclure dans les statistiques officielles? Que faut-il faire figurer dans la documentation? À quoi faut-il penser lorsque l'on organise un conseil des utilisateurs? Où trouver les indications nécessaires pour construire des diagrammes?

Le Statistics Net suédois

35. L'Ordonnance sur les statistiques dispose que les statistiques officielles doivent être diffusées et publiées sur un réseau électronique. Le Statistics Net suédois (SSN)³ est un portail, géré par Statistics Sweden, qui permet d'accéder à toutes les statistiques officielles. Il propose des liens avec les autorités statistiques qui publient les statistiques et comprend un plan de publication pour les statistiques officielles. Il offre également des liens avec les descriptions de statistiques, y compris les attestations de qualité publiées sur le site Web de Statistics Sweden, ainsi que des liens avec les pages sur des produits particuliers pour toutes les statistiques officielles qui sont également publiées sur le site Web de Statistics Sweden.

36. Tous les produits dont Statistics Sweden est responsable ainsi que ceux de 14 autres autorités qui ont opté pour ce mode de présentation de leurs statistiques sont repris dans les bases de données statistiques suédoises (SSD). Ces bases contiennent à l'heure actuelle 50 % environ des produits figurant dans les statistiques officielles. Aux SSD viennent s'ajouter des bases

³ <http://www.svenskstatistik.net/eng/index.htm>.

de données, consultables par l'Internet, qui ont été constituées par un certain nombre d'autorités, notamment le National Council for Crime Prevention (Conseil national de prévention de la criminalité), la National Agency for Education (Agence nationale de l'enseignement), la National Agency for Higher Education (Agence nationale de l'enseignement supérieur) et le National Board of Health and Welfare (Conseil national de la santé et de la protection sociale).

LA COOPÉRATION - UN INSTRUMENT DE COORDINATION EFFICACE

37. Les lois, ordonnances et dispositions réglementaires relatives aux statistiques officielles ne prévoient aucune sanction. Statistics Sweden ne peut sanctionner une autorité statistique qui enfreint les règles des statistiques officielles. Si le cas se présente, une première démarche consiste à essayer de résoudre les problèmes par un dialogue entre le coordonnateur, c'est-à-dire Statistics Sweden, et l'autorité statistique en question. La seconde démarche consiste, après en avoir débattu avec le Conseil à informer le Gouvernement en exposant les insuffisances et les problèmes en termes plus généraux dans le rapport annuel.

38. C'est au cours des réunions du Conseil que se prennent les décisions concernant les questions de coordination. Le Conseil est un organe consultatif auprès de Statistics Sweden, mais il a pour but d'encourager une coordination par la voie de la conciliation. Statistics Sweden souhaiterait que toutes les décisions soient prises à l'unanimité, considérant qu'en l'absence de consensus la mise en application laisserait à désirer. Toutes les décisions prises par le Conseil s'appuient sur des propositions émanant d'un groupe de travail, ce qui signifie qu'il est toujours possible de procéder à un examen approfondi et exhaustif de la question, ou encore des propositions du secrétariat qui ont l'aval de toutes les autorités statistiques. Les décisions concernant les lignes directrices sont généralement préparées par un groupe de travail. Toutes les autorités et tous les représentants des organismes peuvent proposer des changements et de nouvelles initiatives relevant du domaine du Conseil.

39. La conférence annuelle, les séminaires et les stages tout comme les voyages d'étude et les contacts bilatéraux favorisent les échanges de vues, ce qui est essentiel pour l'application de règles et lignes directrices communes et pour le développement continu des statistiques officielles. L'Extranet et le Statistics Net suédois constituent l'infrastructure technique de la coopération et de la coordination.

40. L'organisation actuelle du système de statistiques officielles en Suède offre la possibilité d'échanges de vues à chaque étape du processus de décision. Le fonctionnement du système est transparent, ce qui permet de poser des questions à tout moment, de formuler de nouvelles idées, de présenter de nouvelles propositions et d'adopter de meilleures décisions concernant la coordination par Statistics Sweden.

41. De ce fait, les autorités statistiques ont modifié leur attitude à l'égard de Statistics Sweden. Il y a quelques années, les relations entre cet organisme et les autres autorités responsables des statistiques officielles étaient plutôt tendues. À présent, les autorités font entendre leur voix avec plus de confiance et de compétence qu'elles ne le faisaient juste après la mise en œuvre de la réforme. Elles sont en mesure de se montrer critiques en faisant preuve d'un sens pratique à l'égard des initiatives prises par Statistics Sweden en sa qualité de coordinateur, tout en ne mettant pas en doute sa compétence. Chacun se rend compte de plus en plus de ce qu'il faut entendre par qualité en statistique, et combien il importe de l'améliorer.

42. Le Ministère des finances a acquis une meilleure vue d'ensemble et une meilleure compréhension du système des statistiques officielles, grâce en particulier aux rapports annuels, et les organisations représentatives des entreprises et municipalités qui fournissent des données disposent d'un interlocuteur pour représenter tout le système.

43. Il n'en subsiste pas moins de nombreux problèmes à résoudre et il reste encore beaucoup de choses à améliorer. Par exemple, les utilisateurs réclament de plus en plus de copublier des statistiques connexes indépendamment de l'autorité responsable des statistiques. Ces dernières années, le taux croissant de congés maladie, calculé à partir de données provenant de plus de 10 sources différentes en Suède, a fait l'objet d'une controverse. Ce problème particulier a été (en partie) résolu par la mise en place, sur le site Web de Statistics Sweden, d'un portail pour accéder aux statistiques des congés maladie et de la morbidité. Il importe cependant de ne pas perdre de vue que ce type de problème apparaît même au sein d'une autorité statistique.

44. L'un des objectifs, cette année, consiste à communiquer les données aux utilisateurs par voie électronique, au moyen d'un portail commun - le Statistics Net suédois - qui propose des liens avec les sites Web des autorités. Des lignes directrices vont être élaborées pour la présentation des statistiques et des métadonnées.

ANNEXESystème suédois des statistiques officielles: autorités statistiques
et produits statistiques - 1^{er} mars 2004

Domaine	Autorité statistique	Nombre de produits statistiques dont l'autorité est responsable
Agriculture, sylviculture et pêche	Swedish Board of Agriculture	21
	National Board of Fisheries	3
	National Board of Forestry	12
Influence des citoyens	Statistics Sweden	14
Culture et loisirs	Swedish National Council for Cultural Affairs	6
	Swedish Institute for Growth Policy Studies	13
Activité commerciale et industrielle	Statistics Sweden	1
	Swedish Tourist Authority	
	Swedish National Board of Student Aid	2
Éducation et recherche	National Agency for Higher Education	5
	National Agency for Education	16
	Statistics Sweden	15
	Swedish Energy Agency	14
Énergie	Swedish Energy Agency	14
	National Chemicals Inspectorate	6
	Swedish Environmental Protection Agency	Les produits ne sont pas définis.
Environnement	Statistics Sweden	24
	Swedish Financial Supervisory Authority	9
Marchés financiers	Swedish Financial Supervisory Authority	9
Santé et soins médicaux	National Board of Health and Welfare	7
Finances des ménages	Statistics Sweden	3
Logement, BTP	Statistics Sweden	10
Système judiciaire	National Council for Crime Prevention	5
	National Courts Administration	1

Domaine	Autorité statistique	Nombre de produits statistiques dont l'autorité est responsable
Marché du travail	Swedish Work Environment Authority	4
	National Mediation Office	14
	Statistics Sweden	7
Conditions de vie	Statistics Sweden	2
Comptabilité nationale	Statistics Sweden	6
Population	Statistics Sweden	3
Prix et consommation	Statistics Sweden	6
	National Institute of Economic Research	1
	Statistics Sweden	8
Finances publiques	Swedish National Financial Management Authority	2
	Swedish National Debt Office	2
	Statistics Sweden	8
Assurance sociale	National Social Insurance Board	18
Services sociaux	National Board of Health and Welfare	12
Commerce des biens et services	Statistics Sweden	4
Transports et communication	Swedish Institute for Transport and Communications Analysis	14
Nombre total de produits statistiques		296
